

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA  
Séance du 17 Juillet 2025**

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération
11	11	09

Date de convocation	Présents : TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothée, Denis GRIMALDI D'ESDRA, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI, LUSINCHI Aimée.
09 juillet 2025	

Date de convocation	Absents : ROSSI Antoine, SIMONI Simon Jean. Représentés : Christelle TOMASI,
09 juillet 2025	

*Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M LESCHI Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.*

**DCM-2025-07-94 : DEMANDE DE SUBVENTION AUX FINS D'AMENAGEMENTS URBAINS  
DEDIES A LA CREATION D'ECLUSES ET DE PLATEAUX TRAVERSANTS AU TITRE DU  
DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANICER DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la problématique de la circulation à grande vitesse au sein des trois agglomérations de Castirla, Hameau de pont de Castirla et Hameau de Tripolie

Le travail collaboratif entre la municipalité, la Collectivité de Corse et les professionnels d'aménagements Urbain a pu guider notre réflexion dans l'objectif de sécuriser la circulation des riverains des trois agglomérations de la commune. C'est à ce titre qu'il convient de réaliser un certain nombre d'aménagements. Il s'agit de la création d'écluses et de plateaux traversants.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis correspondants à ces aménagements dont le coût total s'élève à **52 872 euros** Hors Taxes.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

-Collectivité de Corse au titre des amendes de police à hauteur de 80% de la dépense subventionnable soit **42 297,60 euros**.

-Les 20% restants soit **10 574,40 euros**

Le conseil municipal ouï Monsieur le maire et après en avoir délibéré décide par :

VOTE

09 voix pour  
00 voix contre

00 abstention

D'accepter la proposition de Monsieur le Maire

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



*Le Maire*  
Jacques-André TOMASINI